

Postulat

Réalisation d'un colombarium et réfection du cimetière de Moudon.

CONSEIL COMMUNAL DU 11 mars 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs
les Conseillers communaux,

Un préavis (27/99) datant de 1999 demandait la création d'un columbarium au cimetière de Moudon. Ce préavis faisait mention d'un columbarium et d'un jardin du souvenir ; le jardin du souvenir s'est réalisé mais pas le colombarium.

Pour clarifier voici la signification d'un colombarium :

Un colombarium, issu de la tradition romaine, est un bâtiment ou un mur construit avec des niches pour placer des urnes cinéraires. Ces structures sont souvent situées dans des cimetières ou des crématoriums, fournissant un lieu de repos pour ceux qui ont choisi la crémation plutôt que l'inhumation.

Nous avons beaucoup d'habitants de Moudon qui sont originaires du Sud de l'Europe, où il est normal d'avoir dans un cimetière des tombes en terre et ces murs ou ces fameuses petites plaques y sont apposées.

Il serait bon aujourd'hui d'avoir aussi dans notre cimetière cette possibilité, dont notre communauté, issue de différentes ethnies et croyances, pourrait selon sa croyance, pouvoir bénéficier et reposer pour l'éternité.

En outre, cela permettrait de compléter notre offre de repos éternel dans notre ville.

Actuellement, pour les personnes ayant choisi de se faire incinérer, nous avons le jardin du souvenir mais il n'est pas possible d'y déposer des souvenirs à titre personnel, ni même se recueillir personnellement pour la personne défunte.

D'autre part vu l'état des chemins du cimetière et des toilettes entre autres, il serait judicieux de profiter de ce postulat pour effectuer une réfection de fond sur notre cimetière qui reste une carte de visite pour Moudon qui se doit d'être agréable autant que possible pour les défunts que pour les vivants.

En conclusion :

Nous invitons l'ensemble des membres du Conseil communal à répondre et à soutenir ce postulat ainsi que son renvoi à la Municipalité pour qu'elle agisse dans le sens de celui-ci, et cela dans un délai raisonnable, dès ce jour.

Moudon, le 05 février 2025


Céline Ombelli

Soutenu par : l'ensemble de l'Entente moudonnoise